Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles



€ 638,00€

Prérequis

Être porteur d'un certificat de Conseiller en Prévention Niveau II ou Niveau I.

Objectifs

Ce module de cours "Complément pour Coordinateur" visé à l'article 58§2 de l'A.R. du 25 janvier 2011 concernant les chantiers temporaires et mobiles est proposé à la suite du Module de Spécialisation Niveau II.

Le programme répond à la réglementation relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles est adaptée par l'arrêté royal du 19 janvier 2005 :

- 1° Risques généraux et spécifiques relatifs au bien-être au travail sur les chantiers temporaires ou mobiles et à la réglementation en la matière;
- 2° Techniques de coordination;
- 3° La responsabilité civile, la responsabilité pénale et les compétences du coordinateur et des autres intervenants;
- 4° Les principes généraux des réglementations pouvant avoir une incidence sur les activités sur les chantiers temporaires ou mobiles, autres que les réglementations concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, notamment:
- 1. la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution;
- 2. la réglementation concernant les contrats et l'élaboration de contrats;
- 3. les réglementations concernant la signalisation routière;
- 4. les réglementations relatives à l'environnement;
 - Examens écrits

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 638,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".

Horaires

- **Q** Liège
 - > Du 23 février 2026 au 31 mars 2026
 - Les 23 février, 03 09 17 24 mars 8 h 30 à 17 h
 - Examen le 31 mars à 18 h
 - Du 18 mai 2026 au 25 juin 2026

Horaire de la formation :

- 18 20 27 mai, 01 03 08 10 15 17 juin de 17 h 45 à 21 h 45
- Examen le 25 juin 2026 de 18 h à 20 h
- Certificat Attestation

Certificat délivré en cas de réussite de l'examen.

> Aides sectorielles à la formation

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-lacp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)



Reconnaissance

La formation est reconnue par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Examens

La formation est clôturée par un examen écrit

Complément Coordinateur Sécurité Santé pour Chantiers temporaires ou mobiles - Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h., Liège

Organisation

Outre les supports de cours numériques, la formation comprend un accueil boisson

Renseignements

04/229.84.20



Dates de formation

Les 23 février, 03 - 09 - 17 - 24 mars en journée. Examen le 31 mars à 18 h.

Horaire

- Les 23 février, 03 09 17 24 mars 8 h 30 à 17 h
- Examen le 31 mars à 18 h
- Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20